



3. Douai et son agglomération

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ACTIONS AFFÉRENTES

Objectifs de qualité paysagère

QUALIFIER LES PAYSAGES DES FRANGES URBAINES.



- En assurant une transition agro-urbaine entre la ville et les espaces agricoles.
- En faisant des architectures monumentales des repères dans le paysage (usine chimique d'Auby, centre hospitalier, beffroi de Douai, collégiale, éoliennes).
- En qualifiant les zones économiques périphériques et les échangeurs routiers.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES ZONES D'ACTIVITÉS ET DE COMMERCE EN EN FAISANT DES LIEUX PLURIELS.



- En en faisant des oasis de nature.
- En faisant de leurs espaces publics des espaces partagés avec des populations venues de l'extérieur.
- En les rendant habitables (mélange des fonctions et des usages).
- En requalifiant leurs franges.
- En améliorant la qualité architecturale.
- En dégageant des ouvertures visuelles vers les paysages.



TOURNER L'AGGLOMÉRATION DOUAISIENNE VERS SES VOIES D'EAU.

- En faisant des voies d'eau un lien entre la ville-centre, l'agglomération et le Douaisis.
- En ré-installant de la navigation de voyageurs.
- En requalifiant les quais et les berges de la Scarpe et du canal de dérivation.
- En développant les activités de loisirs et de tourisme.
- En valorisant le patrimoine fluvial (ponts, écluses, etc.).

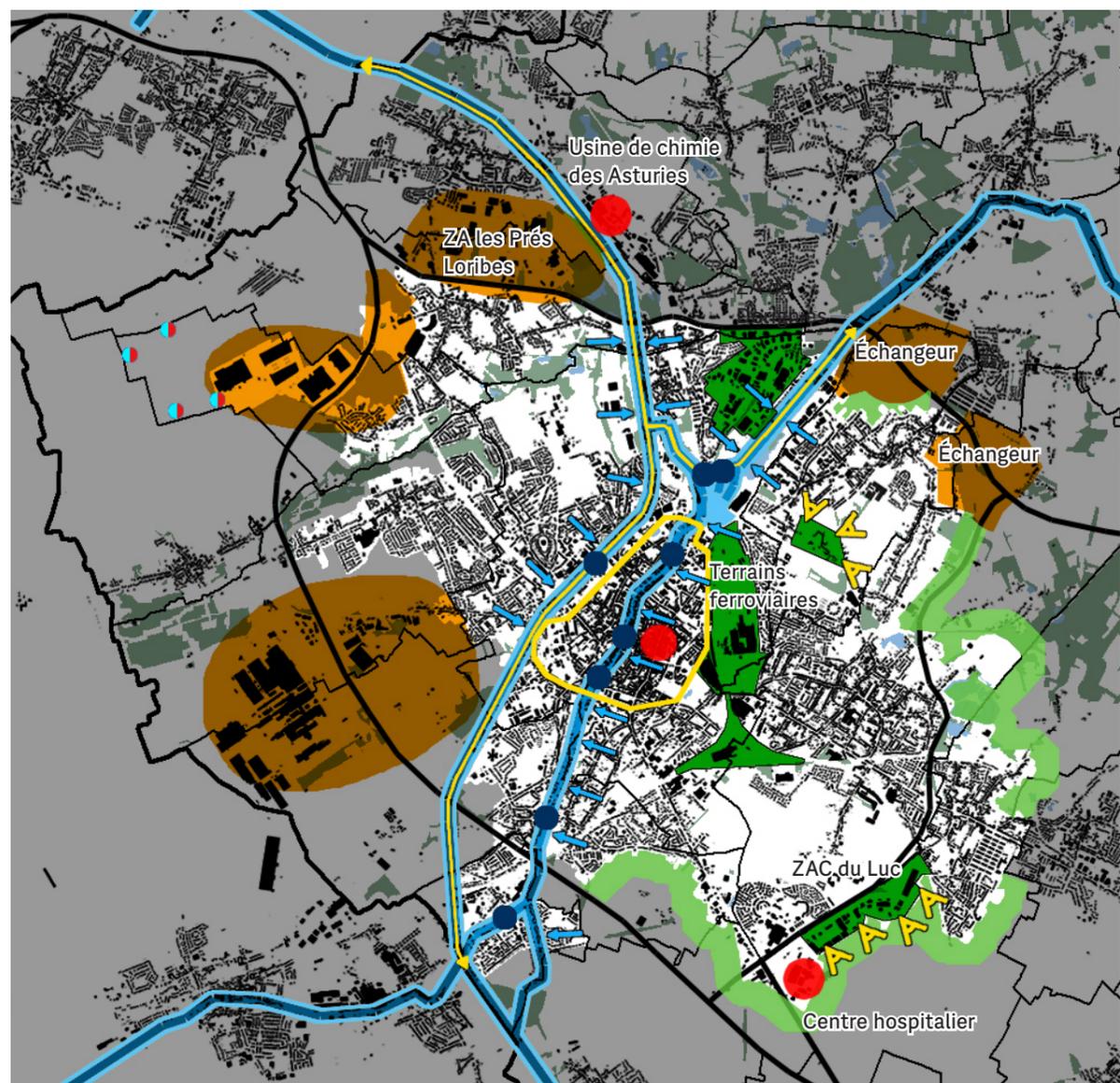
QUALIFIER L'ESPACE PUBLIC POUR QUALIFIER LE PAYSAGE URBAIN.

- En dépolluant les friches polluées de centre-ville.
- En optant pour des revêtements et mobiliers nobles et pérennes.
- En développant une charte d'aménagement des espaces publics.
- En recourant à l'« homme de l'art » dans tout projet d'urbanisme, d'architecture, de paysage ou d'espace public.

RENFORCER LA LIAISON ENTRE DOUAI INTRA-MUROS ET L'AGGLOMÉRATION DOUAISIENNE.



- En assurant des continuités d'aménagement entre Douai intra-muros et son agglomération (le long des voies d'eau, ferrées et routières).
- En renforçant le rôle d'interface du boulevard périphérique de Douai intra-muros.



- EXISTANT
- Éolienne
- Voie routière majeure
- Limite communale
- Limite du Grand Douaisis
- Espace végétalisé (bois, espace agricole, jardin, etc.)
- Territoire extérieur à l'ensemble paysager « Douai et agglomération douaisienne »

Actions afférentes

En vert: actions prioritaires

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE	ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> Qualifier les paysages des franges urbaines. 	<ul style="list-style-type: none"> 3.1 « Requalifier l'entrée Sud-Est de Douai pour en faire une référence ». 3.5 « Créer une transition agro-urbaine entre les espaces urbains et les espaces agricoles ». 3.6 « Favoriser le retour de la nature en milieu urbain habité, y compris dans les tissus d'activité en périphérie de la ville ».
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'attractivité des zones d'activités et de commerce en en faisant des lieux pluriels. 	<ul style="list-style-type: none"> 3.6 « Favoriser le retour de la nature en milieu urbain habité, y compris dans les tissus d'activité en périphérie de la ville ». 3.7 « Valoriser les friches industrielles comme lieu de nature ».
<ul style="list-style-type: none"> Tourner l'agglomération douaisienne vers ses voies d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> 3.2 « Faire vivre les voies d'eau pour mieux assurer le lien entre Douai intra-muros et son agglomération ». 3.4 « Mieux valoriser le patrimoine de Douai pour promouvoir le tourisme ».
<ul style="list-style-type: none"> Qualifier l'espace public pour qualifier le paysage urbain. 	<ul style="list-style-type: none"> 3.3 « Requalifier le boulevard de Liège et ses abords pour améliorer la relation entre le nouveau quartier de la gare et Douai intra-muros ». 3.1 « Requalifier l'entrée Sud-Est de Douai pour en faire une référence ».
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la liaison entre Douai intra-muros et l'agglomération douaisienne. 	<ul style="list-style-type: none"> 3.3 « Requalifier le boulevard de Liège et ses abords pour améliorer la relation entre le nouveau quartier de la gare et Douai intra-muros ».

3.1. « REQUALIFIER L'ENTRÉE SUD-EST DE DOUAI POUR EN FAIRE UNE RÉFÉRENCE »

1. CONSTAT

- L'entrée routière Sud-Est de Douai est l'une des plus fréquentées de l'agglomération.
- La construction récente de l'hôpital n'a pas suffi à requalifier le paysage urbain. De nombreuses constructions commerciales et des espaces publics à caractère routier déqualifient le paysage urbain.
- Un impact fort de l'affichage publicitaire.
- Un manque de confort et d'aménité de l'espace public.

2. ENJEUX

- L'amélioration de la qualité du paysage urbain, l'effet de signal d'entrée dans la ville.
- La diversité des modes de mobilités notamment douces.
- Le confort et l'aménité des espaces publics.

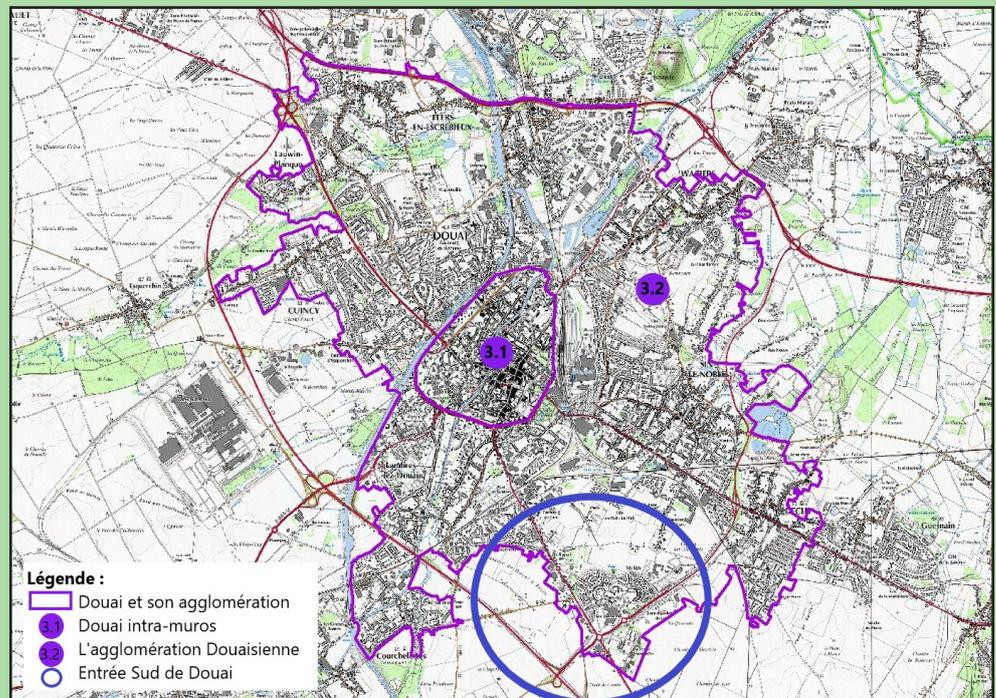
3. OBJECTIFS ET ACTIONS

- Établir un schéma directeur distinguant :
 - les délaissés en les verdissant de façon temporaire, dans l'attente de projets pérennes.
 - les espaces à requalifier.
- Requalifier l'espace public, et notamment la D643 :
 - Espaces à verdir,
 - Vues à dégager ou à protéger,
 - Démolitions éventuelles / réhabilitations d'édifices / affichages publicitaires à supprimer et réorganiser.
- Accroître la mixité des fonctions (activité, logement, agriculture) et des mobilités (motorisée / douce / piétonne).
- Valoriser l'architecture de l'hôpital en focalisant les regards sur ce dernier. Qualifier les abords.

4. OUTILS

- Instaurer une gouvernance propre à chaque entrée dans l'agglomération douaisienne, selon les enjeux rencontrés.
- Documents d'urbanisme.
- Plan de Déplacement Urbain.
- Etude pré-opérationnelle et opérationnelle.

5. LOCALISATION



- Communes : Dechy, Douai, Férin, Lambres-lez-Douai, Sin-le-Noble.

6. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Manque de maîtrise du foncier.
- Importance des surfaces, donc des coûts.
- Multiplicité des acteurs.

7. PORTEURS DE PROJET

- Douaisis agglo.
- Communes.
- Syndicat Mixte de Transport du Douaisis

8. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER

- État, Département du Nord, CAUE 59, gestionnaire de l'hôpital.

9. SOURCES DE FINANCEMENT

- Département du Nord.
- Douaisis agglo.
- Communes.

11. INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Surfaces requalifiées.
- Surfaces ayant fait l'objet d'un verdissement.
- Linéaire de pistes cyclables

12. OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE



¹ Paysage banal de l'entrée sud de l'agglomération douaisienne.

² Monumentalité du centre hospitalier sud.

3.2. « FAIRE VIVRE LES VOIES D'EAU POUR MIEUX ASSURER LE LIEN ENTRE DOUAI INTRA-MUROS ET SON AGGLOMÉRATION »

1. CONSTAT

- Aménagements ponctuels des voies d'eau, notamment dans le centre de Douai.
- Une voie d'eau qui crée une frontière entre les territoires traversés.
- Peu de circulation piétonne, cycliste et automobile le long des voies d'eau entre Douai et son agglomération.
- Potentiel paysager très fort.

2. ENJEUX

- Les relations Douai centre / agglomération, les relations transversales aux voies d'eau.
- La qualité paysagère et environnementale des voies d'eau (Scarpe rivière + canal de dérivation).
- Le développement des mobilités douces.

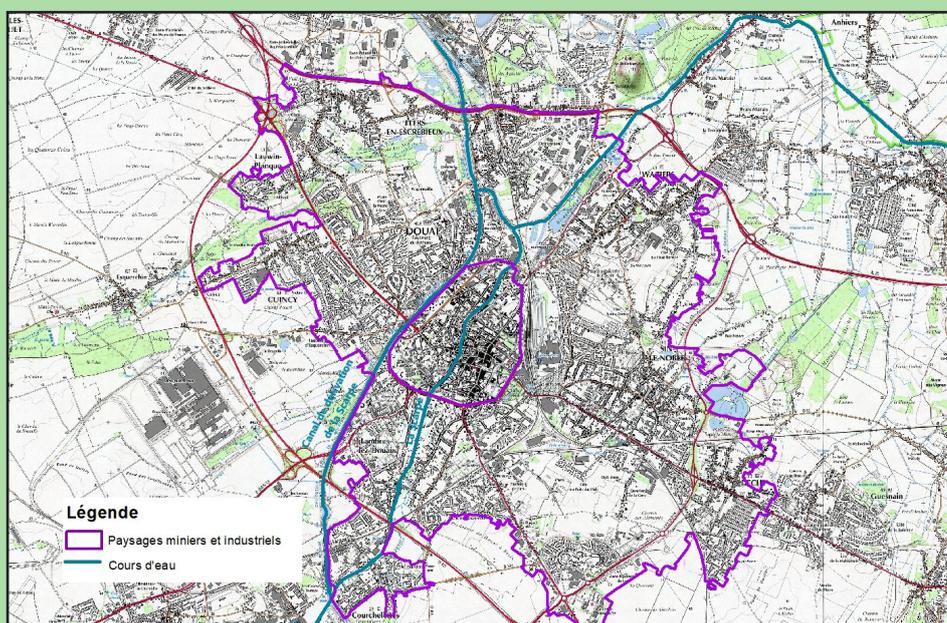
3. OBJECTIFS ET ACTIONS

- ◇ **Améliorer les relations transversales à la Scarpe.**
 - Mener les projets opérationnels. Envisager des pontons flottants, notamment en ville.
- ◇ **Améliorer les relations longitudinales.**
 - Réaliser une « rivière-vélo ».
- ◇ **Tourner la ville vers les voies d'eau, faire des voies d'eau une centralité et non une frontière.**
 - Développer des « points d'accroche » entre la voie d'eau et les territoires qui la bordent.
 - Encourager des opérations immobilières en bordure de voie d'eau, tournées vers les voies d'eau.
 - Établir un schéma des espaces publics à (ré)aménager unitaire en se basant sur ce qui a déjà été réalisé.
 - Améliorer la qualité architecturale des édifices qui bordent les voies d'eau.
- ◇ **Requalifier les berges et améliorer leur biodiversité.**

4. OUTILS

- Documents d'urbanisme.
- Schéma des espaces publics à (ré)aménager.
- Schéma directeur des modes doux.
- Etudes pré-opérationnelles.
- Schéma Trame Verte et Bleue.

5. LOCALISATION



- Communes : Courchelettes, Douai, Flers-en-Escrebieux, Lambres-lez-Douai.

6. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Multiplicité des acteurs, gouvernance.
- Surfaces et linéaires à aménager.
- Partage de l'espace entre les divers usages.
- La maîtrise du foncier.

7. PORTEURS DE PROJET

- Douaisis aggro.
- Communes.
- Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

8. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER

- Douaisis agglo
- VNF
- Offices du tourisme
- EPF
- SMTD
- CAUE 59
- Propriétaires riverains (particuliers, promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux).
- Douaisis agglo et communes.

9. SOURCES DE FINANCEMENT

- Département du Nord.
- Région Hauts-de-France.
- Union européenne.

10. INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Surface requalifiée.
- Nombre d'opérations immobilières en bordure de voie d'eau, et tournées vers celles-ci.

11. OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE

- Aménagements au pied du Palais de justice de Douai.
- Passerelle à Auby.
- Carrefour des quatre voies d'eau.
- Secteur Vauban.



¹Bords de Scarpe à Douai
²Habitations tournées vers la voie
d'eau à Douai

3.3. « REQUALIFIER LE BOULEVARD DE LIÈGE ET SES ABORDS POUR AMÉLIORER LA RELATION ENTRE LE NOUVEAU QUARTIER DE LA GARE ET DOUAI INTRA-MUROS »

1. CONSTAT

- Le syndicat mixte du Grand Douaisis a lancé une étude de requalification du quartier Gare Scarpe Vauban de Douai.
- Le boulevard de Liège, nom donné à une section du boulevard d'enceinte du centre-ville de Douai, présente un aménagement ne permettant pas de relations transversales fluides entre le futur quartier et Douai-centre.

2. ENJEUX

- Les relations transversales entre le nouveau quartier et Douai-centre.
- L'attractivité du nouveau quartier et la redynamisation du centre ville de Douai.
- La qualité du paysage urbain de Douai.

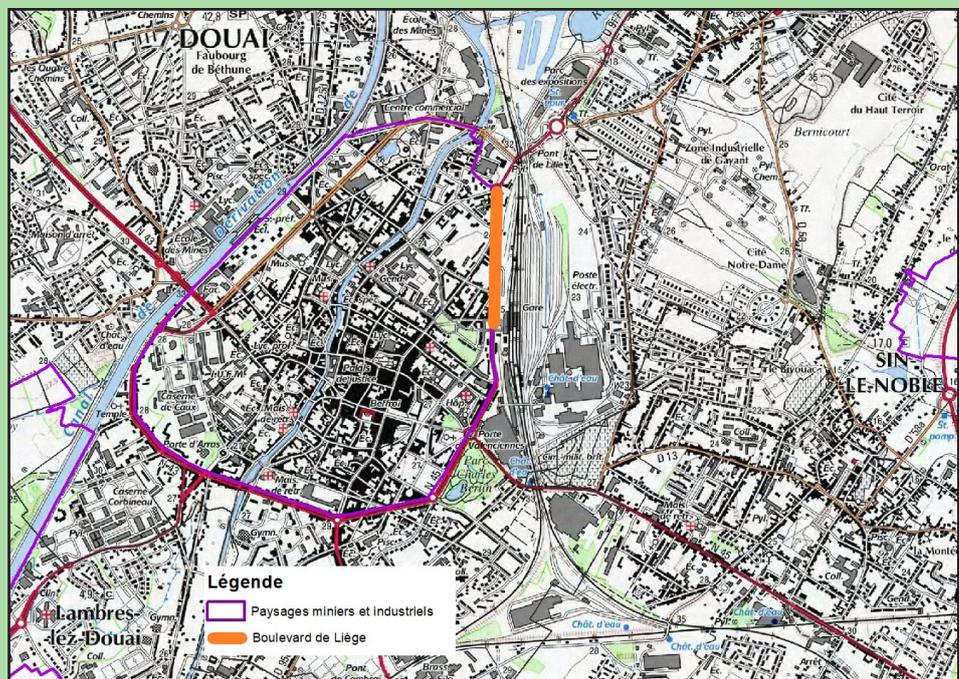
3. OBJECTIFS ET ACTIONS

- ◇ Anticiper la nécessité pour les populations du futur quartier de rejoindre Douai-centre aisément; atténuer la frontière entre Douai-centre et Douai agglomération.
 - Créer des connexions, notamment douces en terme de mobilité entre les deux entités.
- ◇ **Requalifier le boulevard de Liège, améliorer son paysage urbain en préservant la continuité de la ceinture végétale du boulevard périphérique de Douai.**
 - Réintroduire des espèces végétales;
 - Préserver la ceinture verte existante du boulevard de Liège.
 - Avoir une attente architecturale concernant l'implantation des nouveaux bâtiments.

4. OUTILS

- Établir un schéma urbain dont les deux finalités majeures seront de faciliter la relation nouveau quartier / Douai et la requalification du boulevard de Liège.
- Engager un projet opérationnel. Groupement de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire.

5. LOCALISATION



• Boulevard de Liège à Douai

6. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Coût.
- Difficulté technique: voies ferrées à traverser.
- Multiplicité des acteurs: Douaisis agglo, Ville de Douai, Ville de Waziers, SNCF, etc.

7. PORTEURS DE PROJET

- Ville de Douai, Ville de Waziers.
- Douaisis agglo.
- SMTD

8. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER

- Département du Nord.
- CAUE

9. SOURCES DE FINANCEMENT

- Douaisis agglo et communes.
- Département du Nord.
- Région Hauts-de-France.
- Union européenne.

10. INDICATEURS D'ÉVALUATION

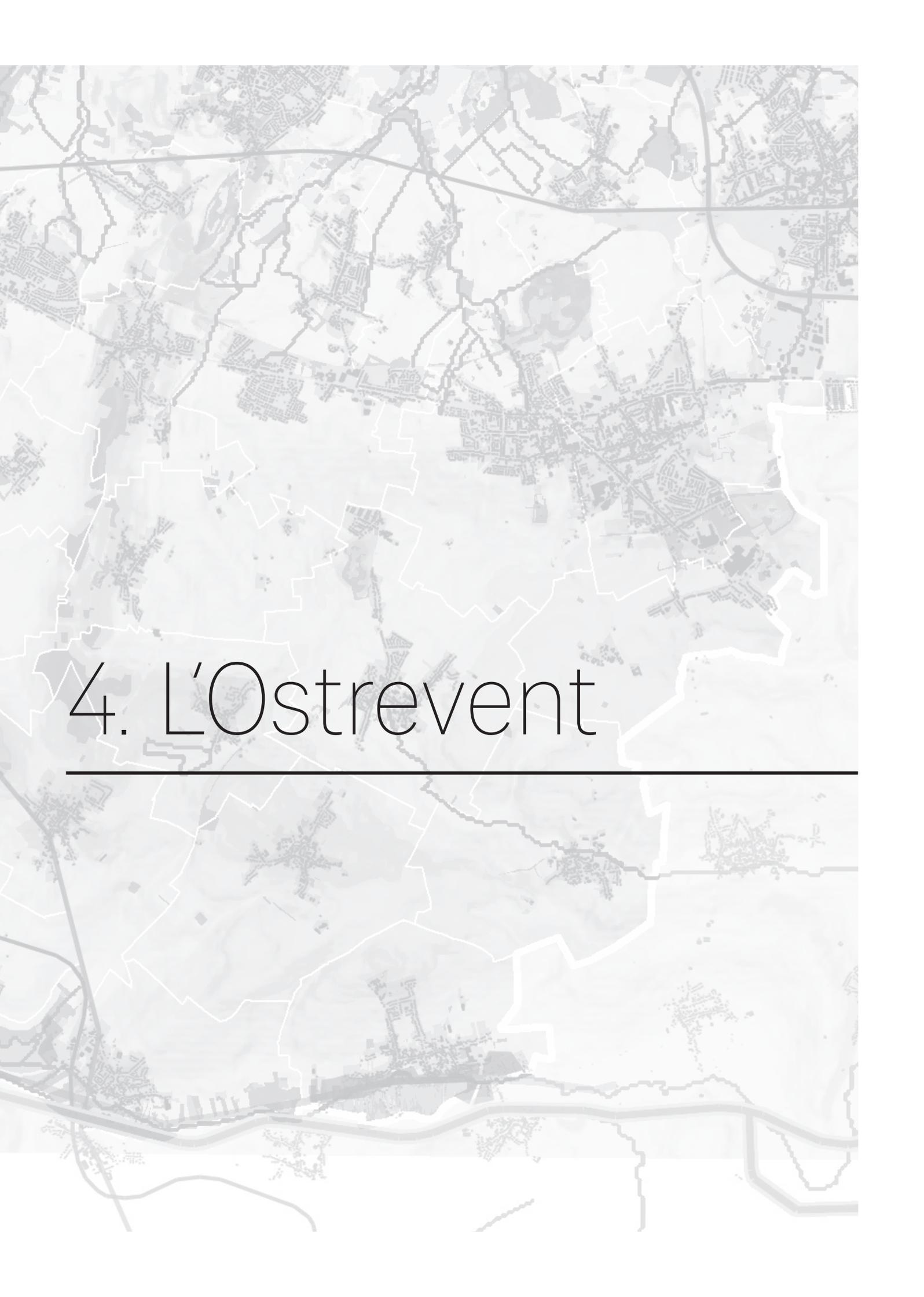
- Nombre de relations transversales réalisées.
- Surface requalifiée.
- Surface végétalisée

11. OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE



1-2 Boulevard de Liège à Douai





4. L'Ostrevent

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ACTIONS AFFÉRENTES

Objectifs de qualité paysagère

FAIRE DU PAYSAGE LE BIEN COMMUN DE TOUS LES USAGERS DE LA SENSÉE.



- En multipliant les accès à l'eau ouverts à tous.
- En multipliant les points de vue sur l'eau.
- En assurant la continuité des itinéraires.
- En mixant les usages et les usagers.

FAIRE DE L'ARRIVÉE DU CANAL SEINE - NORD EUROPE L'OCCASION DE (RE)PENSER LE PAYSAGE DU CANAL DE LA SENSÉE.



- En autorisant la surélévation des ponts tout en préservant l'architecture de ceux qui apparaît de valeur et / ou patrimoniale.
- En veillant à ce que le niveau d'eau des étangs ne change pas.
- En repensant les berges et les chemins de halage.

RENFORCER LES COURTILS DES VILLAGES DU PLATEAU.



- En protégeant les courtils existants.
- En développant les centres plutôt que les périphéries.
- En intégrant la création de courtils dans tout projet urbain de périphérie.

VEILLER À UN DÉVELOPPEMENT MODÉRÉ ET SANS BRUTALITÉ DE L'ÉOLIEN.

- En refusant toute rupture d'échelle avec les villages.
- En plaçant les éoliennes selon les lignes de force du territoire.
- En intégrant la notion d'«influence paysagère» de l'éolien.

CONJUGUER «NOUVELLES ÉNERGIES» ET PAYSAGE.

- En combinant les enjeux écologiques, économiques et de paysage dans tout projet.
- En veillant à ce que la notion de paysage soit distinguée de celle d'écologie.

PROTÉGER LES BOIS D'ERCHIN COMME LIEU DE NATURE ET DE PATRIMOINE.



- En étoffant et confortant les boisements.
- En communiquant mieux sur les richesses paysagères, patrimoniales et de biodiversité des Monts.

FAIRE DE LA BUTTE UN BELVÉDÈRE SUR LE PAYSAGE.

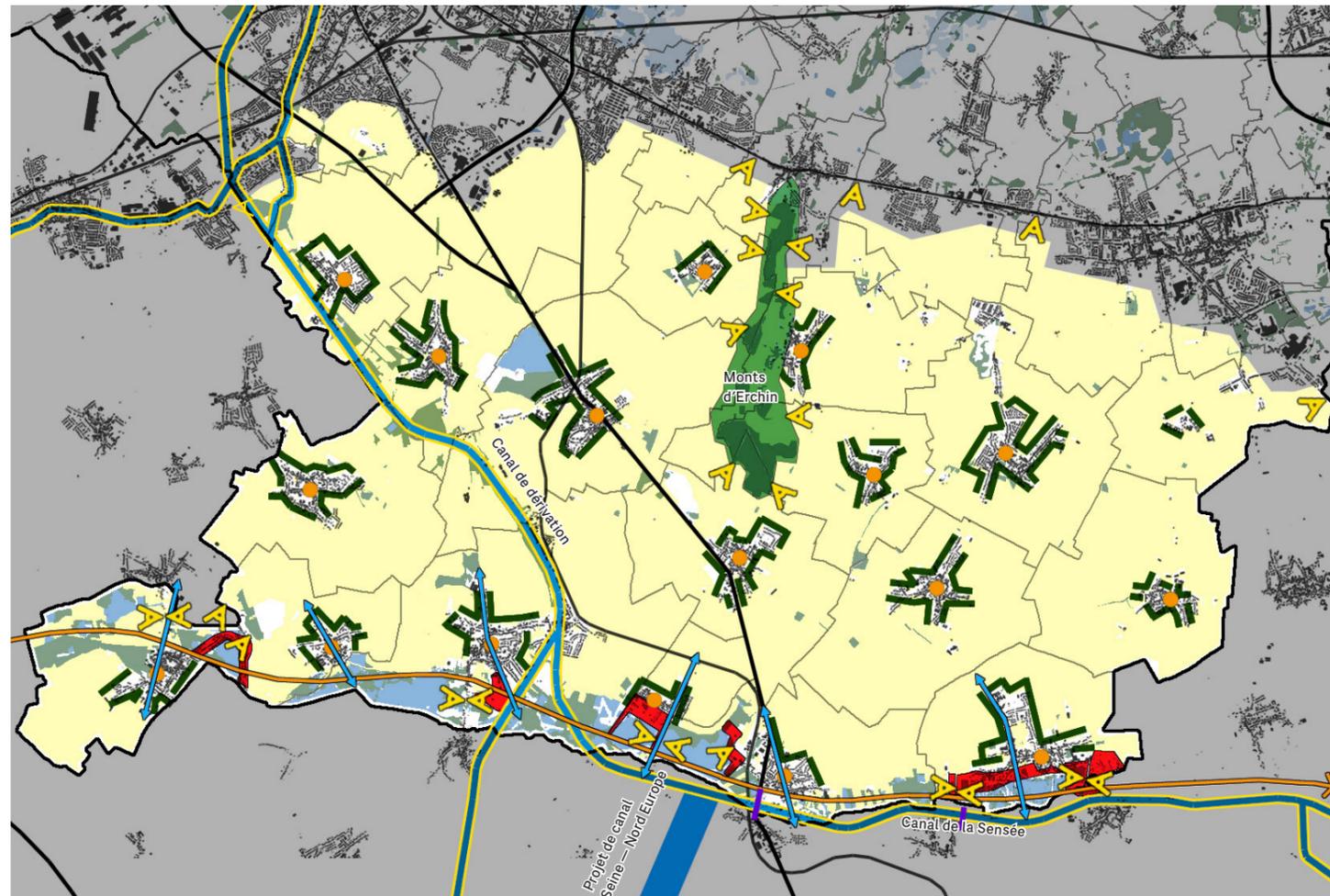


- En dégageant des vues sur le plateau depuis les itinéraires de découverte.

PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES.



- En soutenant les agriculteurs.
- En favorisant les circuits agricoles courts.



- ↔ Transition plateau / vallée
- Bâti
- Boisement existant
- Habitat léger de loisirs (HLL)
- Voie routière majeure
- Voie ferrée
- Territoire extérieur à l'ensemble paysager « Ostrevent »
- Limite communale
- Limite du Grand Douaisis

Actions afférentes

En vert: actions prioritaires

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE	ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> Faire du paysage le bien commun de tous les usagers de la Sensée. 	<ul style="list-style-type: none"> 4.5 « Mieux accueillir en vallée de la Sensée en améliorant la qualité écologique et paysagère des plans d'eau ». 4.6 « Améliorer la qualité écologique et paysagère de la vallée et des plans d'eau ».
<ul style="list-style-type: none"> Faire de l'arrivée du canal Seine-Nord l'occasion de (re)penser le paysage du canal de la Sensée. 	<ul style="list-style-type: none"> 4.5 « Mieux accueillir en vallée de la Sensée en améliorant la qualité écologique et paysagère des plans d'eau ».
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les courtils des villages du plateau. 	<ul style="list-style-type: none"> 4.2 « Faire des chemins ruraux des supports de valorisation des paysages et des supports de la transition paysagère village/plateau ». 4.4 « Protéger ou recréer des courtils autour des villages ».
<ul style="list-style-type: none"> Conjuguer « nouvelles énergies » et paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> 5.5 « Faire participer les infrastructures énergétiques au paysage du Douaisis ». 5.4 « Mener des actions d'éducation aux paysages du Douaisis auprès des scolaires et du grand public ».
<ul style="list-style-type: none"> Protéger les bois d'Erchin comme lieu de nature et de patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> 4.1 « Pérenniser les boisements des monts d'Erchin voire les étoffer ».
<ul style="list-style-type: none"> Préserver les terres agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> 4.3 « Diversifier l'activité agricole et intégrer les bâtiments agricoles dans le paysage ».

4.1. « PÉRENNISER LES BOISEMENTS DES MONTS D'ERCHIN VOIRE LES ETOFFER »

1. CONSTAT

- L'espace boisé sur le mont d'Erchin est un marqueur paysager fort dans l'ensemble paysager de l'Ostrevent.
- C'est un endroit prisés par les populations locales.
- De nombreux bois sont privés et sont donc menacés car plantés pour la revente du bois.
- Le boisement est un élément structurant pour la biodiversité et les continuités écologiques Nord-Sud.

2. ENJEUX

- La conservation des boisement voire le renforcement du rôle de marqueur paysager du bois de Lewarde.
- La gestion des bois selon des enjeux pluriels (biodiversité, espaces de loisirs, paysage).

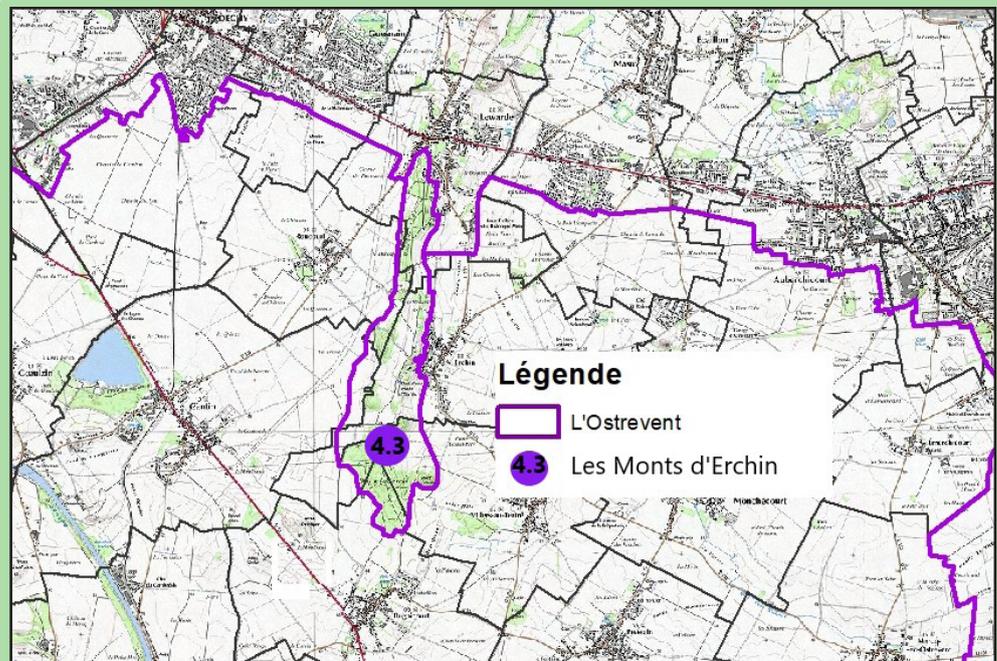
3. OBJECTIFS ET ACTIONS

- ◇ **Gérer les bois selon des finalités pluriels:**
 - préserver et valoriser les perspectives vers les paysages de l'Ostrevent.
 - pérenniser et étoffer le bois pour renforcer son rôle de marqueur paysager.
 - accueillir le public.
 - diversifier les espèces.

4. OUTILS

- Documents d'urbanisme.
- Etablir une gouvernance pour concerter les différents acteurs (notamment privés).
- Créer un plan de gestion ou une charte des espaces boisés.

5. LOCALISATION



- Communes : Bugnicourt, Erchin, Lewarde, Roucourt, Villers-au-Tertre.

6. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Propriétés privées : acquisitions foncières pour les nouvelles plantations.
- Finalités du Plan de gestion éventuellement contradictoires : biodiversité / rendement économique, etc.

7. PORTEURS DE PROJET

- Communes,
- CCCO, qui en gère déjà une partie,
- Propriétaires et gestionnaires forestiers,
- CRPF,
- ONF.

8. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER

- CRPF.
- ONF (pour la gestion).
- Région Hauts-de-France.
- Conseil Départemental.
- Conservatoire des espaces naturels.

9. SOURCES DE FINANCEMENT

10. INDICATEURS D'ÉVALUATION

11. OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE

- Région Hauts-de-France.
- Fonds européens.

- Evolution de la surface boisée.



¹ Vue depuis le Bois de Lewarde vers le Centre Historique Minier de Lewarde



4.2. « FAIRE DES CHEMINS RURAUX DES SUPPORTS DE VALORISATION DES PAYSAGES ET DES SUPPORTS DE LA TRANSITION PAYSAGÈRE ENTRE LES VILLAGES ET LE PLATEAU »

1. CONSTAT

- De nombreux chemins ruraux existants.
- Des chemins offrant des vues paysagères remarquables et variées.

2. ENJEUX

- La préservation des chemins existants, la création de connexions entre eux.
- La découverte des paysages de l'Ostrevent.

3. OBJECTIFS ET ACTIONS

◇ Engager une stratégie de « point-nœud » pour étoffer le maillage existant.

- Inventorier et inscrire les chemins existants.
- Développer le réseau de chemins de randonnée dans un double but :
 - traversée de la plaine vers les monts d'Erchin et la vallée de la Sensée.
 - réseau au sein des villages. Préserver les voyettes (= petit chemin, généralement de séparation des jardins).

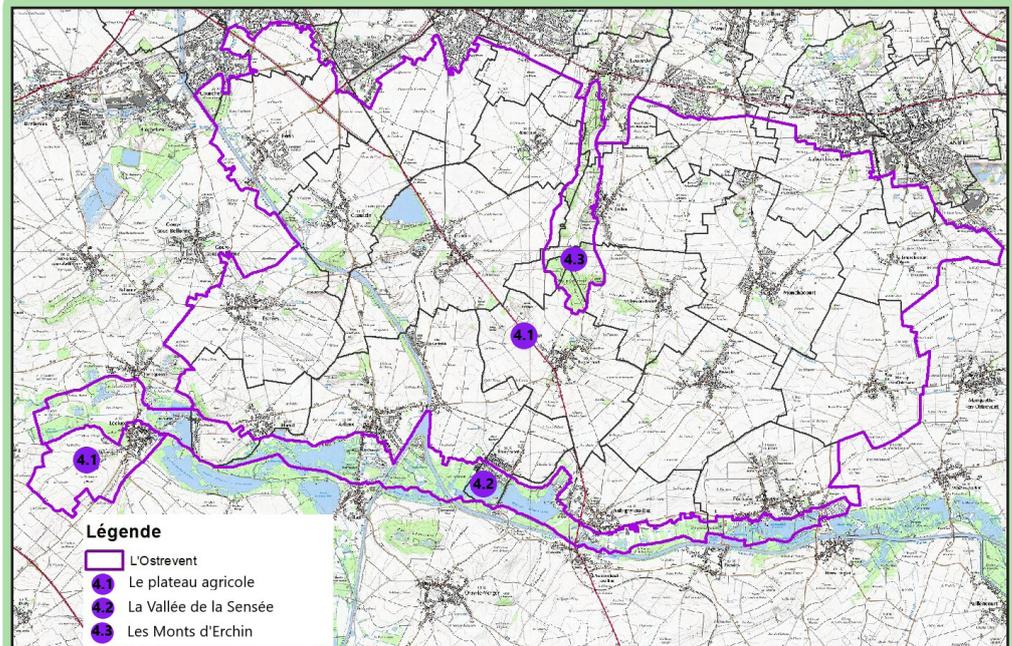
◇ Faire découvrir et révéler les qualités paysagères de l'Ostrevent.

- Identifier les points de vue remarquables des chemins ruraux et faciliter la lecture du paysage (tables de lecture du paysage).
- Communiquer sur l'existence de ces sentiers.

4. OUTILS

- Documents d'urbanisme
- Installations de mobilier d'information et d'observation (table d'orientation, panneaux...)
- Signalétique.
- Schéma Directeur modes doux.

5. LOCALISATION



6. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

7. PORTEURS DE PROJET

- Toutes les communes de l'Ostrevent
- Conflits d'usages (chasseurs, promeneurs, agriculteurs, etc.)
- Propriétés privées.
- Communes
- EPCI
- État
- SMTD

8. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER

- Région Hauts-de-France,
- Département du Nord.
- CAUE 59
- SMTD
- Agriculteurs,
- Association foncière de remembrement,
- Associations d'usagers (randonneurs, vélos, chasseurs...).
- Agence de l'eau.

9. SOURCES DE FINANCEMENT

- Département du Nord.
- EPCI.

10. INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Linéaire de chemins ruraux protégés / créés.
- Nombre de points de vue créés.

11. OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE

- Aménagement des boucles de trame verte et bleue de Douaisis Agglo et de la CCCO.



4.3. DIVERSIFIER L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET INTÉGRER LES BATIMENTS AGRICOLES DANS LE PAYSAGE

1. CONSTAT

- Des exploitations agricoles omniprésentes dans le paysage mais parfois abandonnées.
- De nouveaux bâtiments agricoles souvent mal intégrés aux paysages.
- Une disparition progressive du maraichage au sein de la Sensée.

2. ENJEUX

- La conservation de l'identité agricole de cette entité paysagère.
- L'intégration des nouveaux bâtiments dans leur environnement.
- La diversification de l'activité agricole.

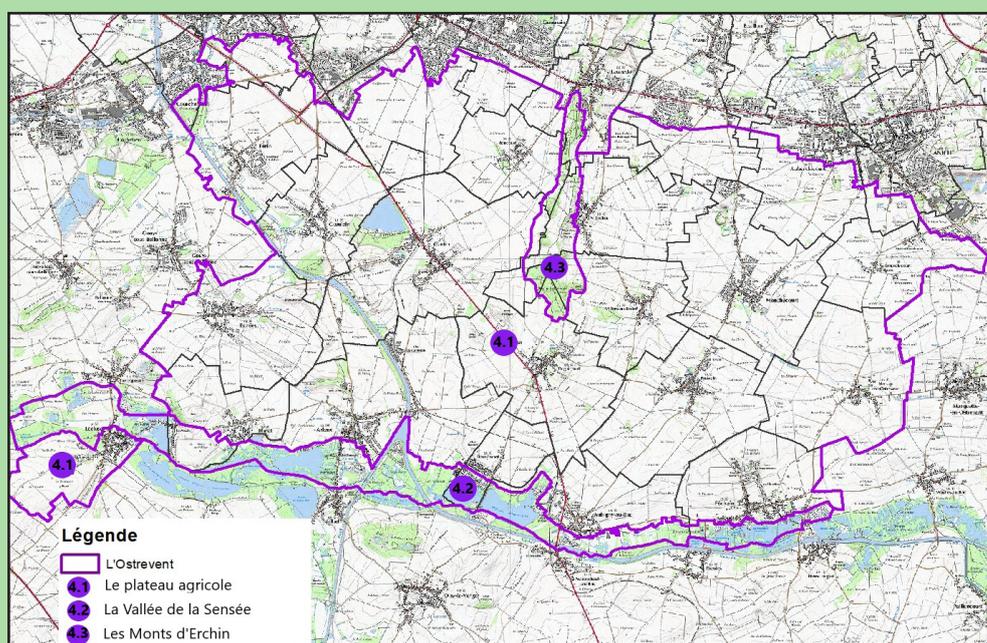
3. OBJECTIFS ET ACTIONS

- ◇ **Maintenir les exploitations existantes.**
 - Établir une stratégie intercommunale de développement des circuits courts et alternatifs. À cibler autour des villages.
 - Identifier les bâtiments abandonnés.
 - Réinvestir les bâtiments abandonnés.
- ◇ **Préserver les qualités paysagères de l'Ostrevent.**
 - Interdire l'implantation de nouveaux bâtiments en entrée de ville.
 - Encadrer l'insertion paysagère des nouveaux bâtiments agricoles.
 - Préserver les terres agricoles
- ◇ **Retrouver une activité agricole variée.**
 - Favoriser le développement du tourisme à la ferme.
 - Favoriser le retour du maraichage dans la vallée de la Sensée.

4. OUTILS

- Documents d'urbanisme
- Périmètre de Protection et d'Aménagement des Espaces Agricoles et Naturels Péri-urbains (PPAEANP)
- Charte d'intégration paysagère.
- Signalétique.

5. LOCALISATION



- Toutes les communes de l'Ostrevent.

6. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Manque de rentabilité de certaines activités agricoles.
- Réticence des propriétaires privés.

7. PORTEURS DE PROJET

- Communes.
- EPCI.
- CAUE
- Etat

8. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER

- Chambre d'agriculture.
- Exploitants agricoles.
- CAUE.
- Conseil Départemental.

9. SOURCES DE FINANCEMENT

10. INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'exploitations agricoles ayant diversifié leur activité.
- Nouveaux bâtiments agricoles bien intégrés.
- Diversité des pratiques agricoles.

11. OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE







5. Grand Douaisis

5.1. « PROMOUVOIR LA RESTAURATION DE L'ARCHITECTURE LOCALE »

1. CONSTAT

- Du patrimoine bâti vieillissant et dégradé.
- Des rénovations qui ne tiennent pas toujours compte de l'harmonie architecture.
- De nouvelles constructions qui ne s'intègrent pas toujours dans leur environnement.

2. ENJEUX

- La conservation une identité architecturale sur le territoire du Grand Douaisis.
- La risque de dénaturation de l'architecture locale.
- L'intégration des nouvelles constructions dans le paysage.

3. OBJECTIFS ET ACTIONS

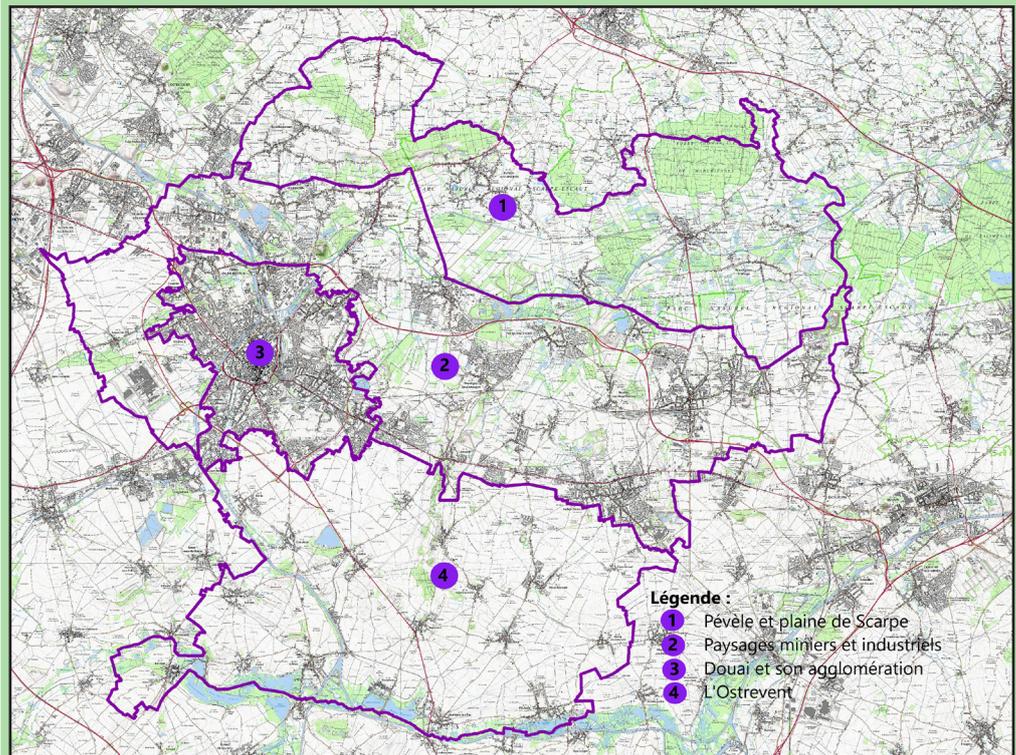
- ◇ **Maintenir les éléments représentatifs et de valeur de l'architecture locale.**
 - Recenser et protéger ces éléments.
 - **Sensibiliser, informer sur les enjeux de la préservation et la mise en valeur de l'architecture locale.**
 - Recenser le patrimoine bâti dégradé.
 - Éditer un guide des bonnes pratiques en matière de restauration de l'architecture locale.
- ◇ **Proposer une référence en architecture contemporaine qui s'inspire des éléments typiques de l'architecture locale.**
 - Diffuser des références d'architecture moderne de qualité s'inspirant des caractères de l'architecture locale.

4. OUTILS

- Documents d'urbanisme.
- Charte d'intégration paysagère.
- Chantier participatif de restauration du patrimoine.
- Guide pratique architectural et paysager du PNRSE.

- Guide pour les propriétaires occupants (MBM).
- Cahier technique « L'habitat minier en région Nord-Pas de Calais » Mission Bassin Minier.
- Guide technique « Plan Local d'Urbanisme et patrimoine minier inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO » Mission Bassin Minier.
- Guide à l'usage des propriétaires de maisons dans le Bassin minier Patrimoine mondial de la Mission Bassin Minier.
- Fiches conseils à la restauration du bâti ancien » (PNRSE).

5. LOCALISATION



- Toutes les communes, notamment les communes rurales.

6. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Manque de capacité financière des propriétaires à mener des opérations de restauration.
- Difficulté d'intervention auprès des propriétaires privés.

7. PORTEURS DE PROJET

- EPCI.
- Communes.
- Propriétaires privés.

8. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER

- CAUE 59.
- EPCI.

9. SOURCES DE FINANCEMENT

- Etat, DRAC, Conseil Départemental, fondation du patrimoine, fondation de la sauvegarde de l'art français, fondation pour les monuments historiques.

10. INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'éléments bâtis protégés.
- Nombre d'éléments bâtis restaurés.
- Nombre d'opérations de sensibilisation réalisées.

11. OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE



1 Façade qualitative représentative de l'architecture locale à Marchiennes
2 Habitation minière dénaturée par sa rénovation

3 Façade historique qualitative à Douai

5.2. « RÉSORBER L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE ILLÉGAL ; MAÎTRISER L’IMPACT PAYSAGER DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE LÉGAL »

1. CONSTAT

- Des dispositifs d’affichage publicitaires omniprésents, en particulier sur les axes traversants du territoire.
- Un nombre important de dispositifs illégaux.

2. ENJEUX

- L’amélioration du cadre de vie et de l’attractivité du Grand Douaisis.
- Limiter le nombre de publicité pour une meilleure lecture de leur message.

3. OBJECTIFS ET ACTIONS

◇ Résorber l’impact visuel de l’affichage publicitaire.

- Créer une charte de qualité des enseignes.
- Définir un plan de Signalisation d’Information Locale (SIL).
- Prévoir des zones d’affichage libre pour limiter l’affichage sauvage.
- Faire part des retours d’expérience positifs sur les opérations de resorption de l’affichage publicitaire.
- Définir des règles locales adaptées aux spécificités du territoire par la mise en place d’un RLP.

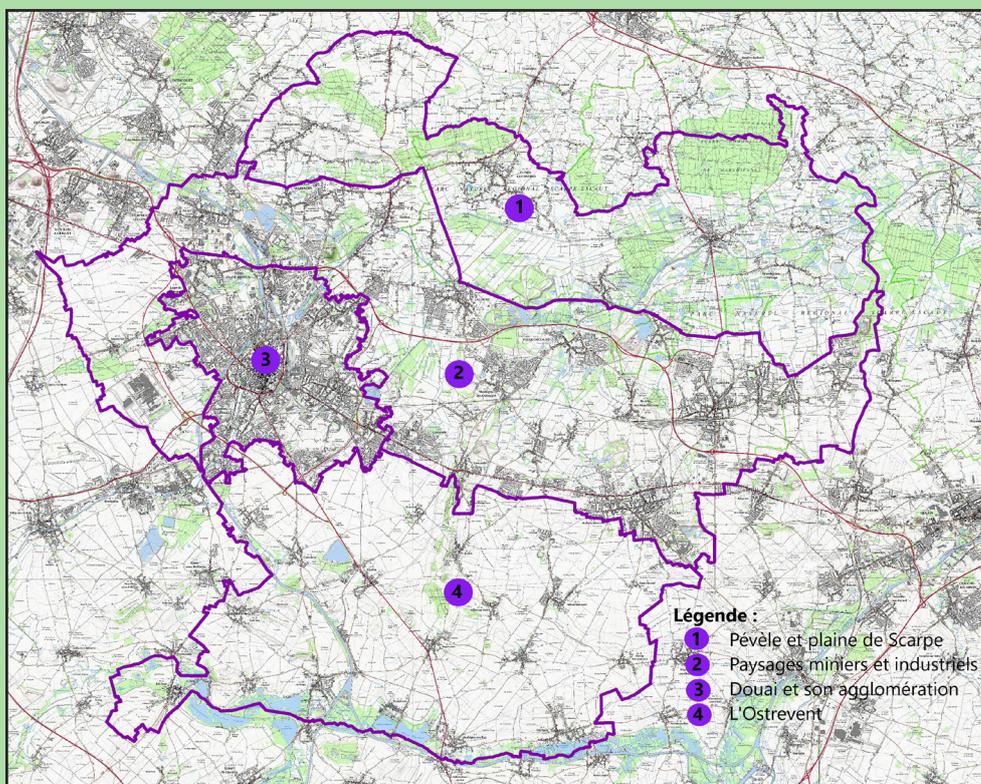
◇ Faire appliquer la réglementation relative à l’affichage publicitaire (réglementation nationale ou locale).

- Faire de la pédagogie auprès des afficheurs, dissuader d’afficher lorsque ce n’est pas nécessaire.
- Informer les associations locales de la réglementation sur l’affichage temporaire.
- Mener régulièrement des opérations de vérification sur le terrain.
- Envoyer des courriers amiables de rappel de la réglementation aux afficheurs.
- Dresser les procès-verbaux de constatation de l’infraction.

4. OUTILS

- Courrier d'information et de sensibilisation à la valeur des paysages du territoire.
- Accompagnement du PNRSE (pour les communes classées) : guide technique sur la publicité extérieure et la signalisation du Parc naturel régional accompagné de sa charte graphique de signalisation.

5. LOCALISATION



- Toutes communes, notamment les communes périurbaines de Douai.

6. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Difficulté de retrouver le propriétaire du dispositif (surtout pour l'affichage temporaire).
- Baisse des recettes pour les communes appliquant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

7. PORTEURS DE PROJET

- Communes.
- EPCI.
- Préfecture.

8. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER

- PNR SE, DDTM 59, CAUE 59.
- Communes, EPCI.

9. SOURCES DE FINANCEMENT

10. INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de dispositifs d'information et de sensibilisation mis en œuvre.
- Nombre de zone d'affichage libre installée.
- Nombre de RLP réalisés.
- Nombre d'affichage publicitaire illégal.
- Nombre de PV / an.

11. OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE

- Accompagnement de la ville de Lallaing par le PNRSE pour l'application de la réglementation.



1 Mise en place d'une Signalisation d'Information Local en faveur des producteurs locaux par Douaisis Agglo.

2 Double message publicitaire sur des panneaux de 12m² à Lewarde.

5.3. « MENER DES ACTIONS D'ÉDUCATION AUX PAYSAGES DU DOUAISIS AUPRÈS DES SCOLAIRES ET DU GRAND PUBLIC »

1. CONSTAT

- Méconnaissance des caractéristiques paysagères du Grand Douaisis (ensembles paysagers, histoire, etc.) par beaucoup de Douaisiens.
- Manque de conscience paysagère.
- Le paysage ne peut être apprécié et amélioré qu'à la condition qu'il soit connu et compris par tous.

2. ENJEUX

- Renforcer la « conscience paysagère » de tous les acteurs locaux.
- Changer leur regard sur le paysage, et de leur faire prendre conscience de sa valeur.

3. OBJECTIFS ET ACTIONS

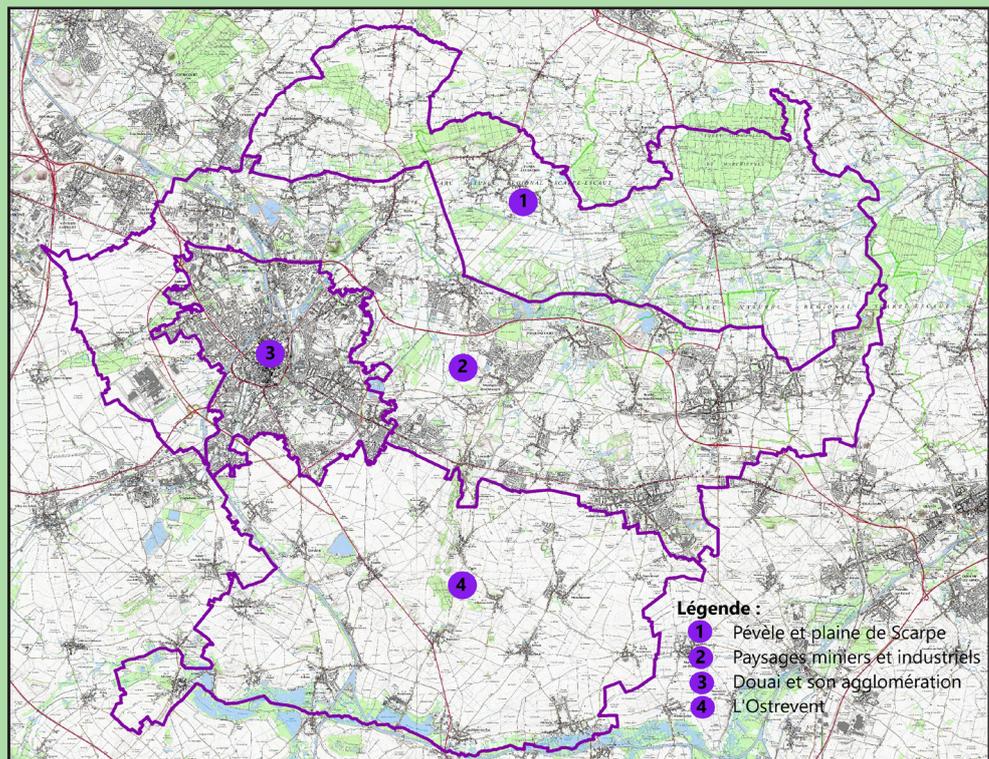
- ◇ Diversifier les modes d'éducation et de sensibilisation aux paysages du Douaisis et atteindre tous les publics.
 - Lister les actions déjà menées par tous les acteurs. Les coordonner, les renforcer le cas échéant.
 - Vérifier que tous les publics et tous les paysages soient ciblés.
 - Dégager de nouvelles actions à mener. Varier les moyens, les cibles, les lieux, les époques de l'année.

4. OUTILS

- Installation de panneaux pédagogiques au design discret qui n'altère pas le paysage.
- Balades à vélo commentées.
- RandoCroquis sur les paysages ruraux et pittoresques.
- Organisation de sorties pédagogiques, avec les scolaires ou non, dans des lieux emblématiques (terrils, Scarpe, vallée de la Sensée).

- Création d'une commission «environnement et paysage» dans le Conseil municipal des enfants.
- Organisation de visites du paysage avec les agents municipaux.
- Création d'atelier jardinage pour l'embellissement des villes (repiquage de fleurs, etc.)
- Agenda 21. Aborder le thème du paysage.
- Encourager les écoles à mener des projets pédagogiques de long terme sur le thème du paysage.
- Communication dans le journal de la ville, les réseaux sociaux, les brochures, sites internet, etc.

5. LOCALISATION



- Toutes les communes du Grand Douaisis.

6. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Saturation en affichage de certains lieux touristiques (entrées de terrils, vallée de la Sensée, etc.).
- Sentiment de cacophonie causé par la multiplication des messages.

7. PORTEURS DE PROJET

- Office du tourisme,
- Communes,
- CAD et CCCO,
- CAUE 59,
- PNR Scarpe-Escout (animation d'un réseau d'éco-jardiniers),
- Département du Nord.

8. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER

- CAUE 59,
- PNR Scarpe-Escout: panneaux pédagogiques et la création d'évènements de sensibilisation; éducation du jeune public sur les paysages (programme éco-gardes juniors),
- Associations locales,
- Office du tourisme.

9. SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux.

10. INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre de parutions et de publications.
- Nombre de personnes touchées.
- Nombre d'évènements organisés.

11. OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE

- Sentier pédagogique de la forêt des Monts d'Erchin, panneau du terril des Argales (panneau « Voyage au cœur de la terre »)
- Maison du terril, à Rieulay.
- Démarches participatives menées par le CAUE 59 : avec enseignants, enfants, puis avec les parents.
- Conseil municipal des enfants à Sin-le-Noble et Lambres-lès-Douai.



1 Entrée de la forêt des Monts d'Erchin.

2 Balade paysagère participative organisée avec le grand public dans le cadre de l'élaboration du Plan Paysage du Grand Douaisis - Bords de Scarpe à Lallaing

3 Dispositif de lecture du paysage installé sur le terril des Argales à Rieulay

5.4. « FAIRE PARTICIPER AU PAYSAGE DU DOUAISIS LES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'ÉNERGIE »

1. CONSTAT

- Changement climatique en cours.
- Manque de production d'énergie renouvelables et de récupération (ENRR) sur le territoire au regard du potentiel mobilisable.
- Impact de ces infrastructures plus ou moins fort sur les paysages du territoire.

2. ENJEUX

- Adaptation du territoire au changement climatique.
- Essor des infrastructures de production et de transport d'énergie renouvelables et de récupération.
- Intégration paysagère des infrastructures de production et de transport de l'énergie.
- Protection de l'environnement (avifaune, eau, etc.).
- Diminution de la consommation d'énergie (isolation des bâtiments, éclairage, notamment sur les édifices communaux.)

3. OBJECTIFS ET ACTIONS

- ◇ Développer les infrastructures de production et de transport.
 - Inciter au développement des ENRR dans les documents d'urbanisme.
 - Sensibiliser les populations en amont des projets pour améliorer l'acceptabilité des dispositifs de production d'énergie et éviter les conflits.
- ◇ Encadrer l'implantation de ces infrastructures.
 - Délimiter des secteurs favorables à leur implantation, selon des critères de paysage.
 - Intégrer des attentes en termes d'insertion paysagère.
- ◇ Réduire l'impact de ces infrastructures sur les paysages. Produire de nouveaux paysages grâce à ces

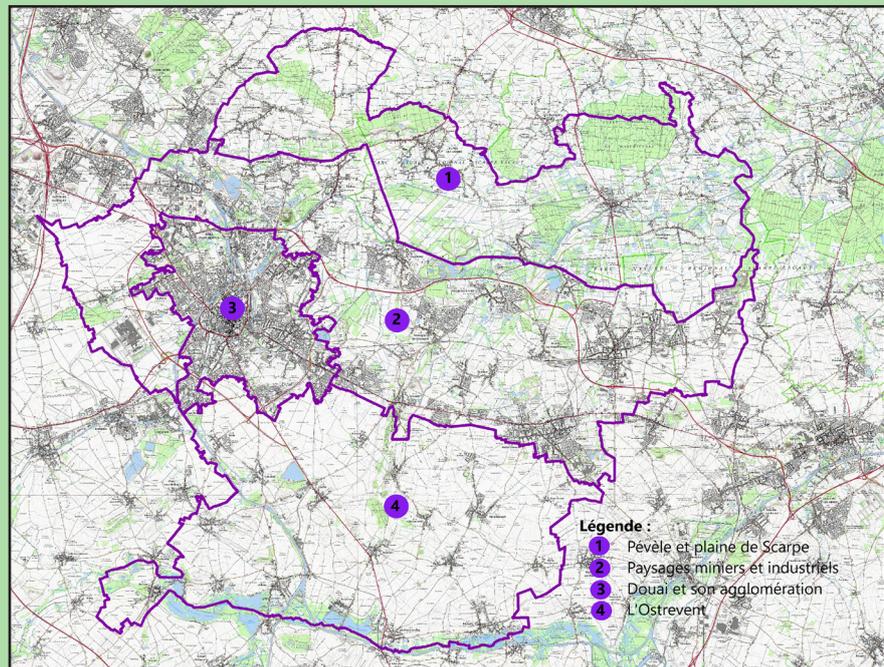
4. OUTILS

infrastructures.

- Favoriser l'implantation des infrastructures de production ayant un faible impact sur les paysages (géothermie).
- Développer l'innovation dans la conception des infrastructures EnRR qui tiennent compte des caractéristiques paysagères.

- SCoT, PLU.
- Schéma éolien intercommunal.
- Opérations de communication, visites de sites.
- Etude de préfiguration ENR du SCoT.

5. LOCALISATION



- Toutes communes. Notamment celles dont le territoire est compris, en totalité ou en partie, dans une « zone favorable » à l'éolien du SRE.

6. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Prise en compte des enjeux environnementaux (eau, biodiversité...).
- Rejet des populations face aux ENR: « Oui, mais pas chez moi ».
- Craintes des nuisances (bruit, odeurs, trafic poids-lourds, ondes sous-solennes...).

7. PORTEURS DE PROJET

- SCoT Grand Douaisis,
- Communes,
- EPCI,
- Opérateurs développeur d'ENR.

8. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER

- CAUE 59,
- ADEME,
- Investisseurs privés,
- Etat.

9. SOURCES DE FINANCEMENT

- Etat (financement d'études).

10. INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'installation de production ENR implantées.
- Réalisation de documents de planification des énergies dans le territoire.

11. OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE



1 Eoliennes en entrée de territoire à
Lauwin-Planque
2 Panneaux photovoltaïques installés
à Lambres-lez-Douai





III. Annexes

ACRONYMES

ABF: Architecte des bâtiments de France
AU (zone): Zone à urbaniser (PLUi)

CAUE 59: Conseil en architecture, urbanisme et environnement du Nord
CCCO: Communauté d'agglomération de Cœur d'Ostrevent
CD 59: Conseil départemental du Nord
CEN: Conservatoire d'espaces naturels
CERDD: Centre ressource du développement durable

DA: Douaisis agglo
DDTM 59: Direction départementale des territoires du Nord
DRAC: Direction régionale des affaires culturelles (Hauts-de-France)
DREAL: Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Hauts-de-France)
DUP: Déclaration d'utilité publique

EPF: Établissement public foncier
ENS: Espace naturel sensible
ERBM : Engagement pour le renouveau du bassin minier.

FEDER: Fond européen de développement régional.

GEMAPI: Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
GR: Grande randonnée (chemin de)

HLL: habitat léger de loisirs

IGN: Institut géographique national
ISMH: Inventaire supplémentaire des monuments historiques

LEADER: Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale (programme européen)

MBM: Mission bassin minier
MH: Monument historique (classé ou inscrit)
MTES : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

NPDC: Nord-Pas-de-Calais (nouvellement Hauts-de-France)

OT: Office du tourisme

PADD: Plan d'aménagement et de développement durable
PDA: Périmètre délimité des abords (autour d'un monument historique)

classé ou inscrit)

PDU: Plan de déplacements urbains

PLD: Plan local des déplacements

PLH: Programme local de l'habitat

PLU: Plan local d'urbanisme

PLUi: Plan local d'urbanisme intercommunal

PNR SE: Parc naturel régional Scarpe-Escaut

POS: Plan d'occupation des sols

PP: Périmètre de protection (autour d'un monument historique classé ou inscrit)

PVAP: Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine

RD: Route départementale

RGP: Registre parcellaire graphique

RLP: Règlement local de publicité

RN: Route nationale

SAFER: Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAGE: Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCoT: Schéma de cohérence territoriale

SIG: Système d'information géographique

SM: Syndicat mixte

SNCF: Société nationale des chemins de fer français

SNE: Seine Nord-Europe (canal)

SPR: Site patrimonial remarquable

SRCAE: Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie

SRCE: Schéma régional de cohérence écologique

UDAP 59: Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord.

THT: Très haute tension (électrique)

UNESCO: (The united nations educational, scientific and cultural organization) Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

ZICO: Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF 1/2: Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou 2

